

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 Juin 2019

L'an 2019 et le 13 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

Présents : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 07/06/2019

Date d'affichage : 07/06/2019

A été nommée secrétaire : M. BAUDHOIN Olivier

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2019-18 - ORGANISATION DU 14 JUILLET 2019
- 2019-19 - ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMTS DE ROLAMPONT-BASSIGNY
- 2019-20 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SMTS DE ROLAMPONT-BASSIGNY
- 2019-21 - ACHAT ET INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES
- 2019-22 - INDEMNITES DU RECEVEUR

Réf : 2019-18 - ORGANISATION DU 14 JUILLET 2019

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide
- de renouveler le repas du 14 juillet (buffet froid)
 - de fixer le tarif à : 5 € par personne habitant Saulxures
15 € par personne extérieure
Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans
 - de préparer la salle le samedi 13 juillet 2019 à 18h00
 - de retenir le devis de la SARL ANTOINE - LEGROS 52400 BOURBONNE LES BAINS
 - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-19 - ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMTS DE ROLAMPONT-BASSIGNY

Suite à l'extension du périmètre du SITS de Rolampont en réponse à l'intégration de nouvelles communes et aux observations de la Préfecture de la Haute-Marne, les statuts du syndicat ont été modifiés et entreront en vigueur le 8 juillet 2019.

Monsieur le Maire présente ces statuts à l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la modification des statuts du

SMTS de Rolampont-Bassigny, annexés à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-20 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SMTS DE ROLAMPONT-BASSIGNY

Ont été désignés par le conseil municipal, à l'unanimité, délégués au comité syndical du SMTS de Rolampont-Bassigny :

- Titulaire : DUPUY Jean-François
- Suppléant : DUPUY Jean-Pierre

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-21 - ACHAT ET INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES

Suite aux résultats de l'analyse de comptage routiers qui ont eu lieu du 19 au septembre 2018, il a été décidé de mettre en place des radars pédagogiques afin de sensibiliser les automobilistes.

Monsieur le Maire présente des devis pour l'achat de radars pédagogiques avec l'option pose et des devis pour l'achat de radars pédagogiques sans l'option pose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir le devis de l'entreprise Signature d'un montant de 6 600,36 € HT pour l'achat de trois radars pédagogiques à alimentation solaire ;
- autorise le Maire à demander des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du fonds voirie et du FAL dans la limite de 30% tous fonds confondus.
- autorise le Maire à signer tous documents afférents.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-22 - INDEMNITES DU RECEVEUR

Le maire indique au conseil municipal que le receveur, outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de ces fonctions de comptable, fournit à la commune des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement d'une indemnité dite de conseil dont les conditions d'attribution et le calcul sont prévus par l'arrêté interministériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse d'accorder à Monsieur Xavier DENIS l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité de confection de budget.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

En mairie, le 27/03/2020
Le Maire
Jean-Pierre DUPUY